

Ce jour d'hui cinq^{me} du mois de Mai de l'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit jour du mois d mil huit cent quatre-vingt-dix-huit heures d

à quatre heures et demie du soir et tant à la m. par 17° 18' de latitude nord et 38° 08' de longitude Est

Du sous Fontana Vincent Capitaine au long cours, Capitaine des fonctions d'Officier de l'état civil, en vertu de l'article 86 du Code civil.

N° 18

ACTE DE DÉCÈS de **Mirella Jules** âgé de trente trois ans domicilié avant son embarquement, à Marseille, département des Bouches du Rhône, arrondissement de Marseille, Département des Bouches du Rhône, né à âge de ans,

* Du matin ou du soir.
On énoncera dans ce blanc si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé; rappeler, autant que possible, les noms et prénoms des père et mère du défunt, et ceux de l'autre époux.

Et **Henri** âgé de vingt cinq ans, Domicilié avant son embarquement, à Marseille, arrondissement de Marseille, Département des Bouches du Rhône, décédé le heure d

appelés comme témoins, tous deux Officiers à bord de l'Arava, Déclarons et attestons, après avoir constaté l'identité du cadavre, que le nommé **Bocher Guillaume Marie** fils de **François Marie** et de **Marie Catherine Pascal** né le vingt-neuf Mai mil huit cent soixante-onze à Bréhat, Arrondissement de Saint-Brieuc, Département des Côtes du Nord

Acte de décès de **Guillaume Marie Bocher**

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par **Laurent** âgé de ans, provenant du trois mats français naufragé, la Légation armée à **La Bourrière**, interité au quarantaine de **Dampol** f. b. n. 9702 sur le rot, D'équipage en qualité de passager, est décidé à bord au cadavre d'un sept heures trente du soir, qui a dit être d défunt.

Et par **Laurent** âgé de ans, D'équipage du dit navire, le présent acte de décès qui a été signé, après lecture par nous et les témoins profession de qui a dit être d défunt

A bord, les jours, mois et an que dessus, **Jules Fontana, Mirella, Henri** ont Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré

J'inscris le présent acte de décès aux registres des actes de l'état civil sous le numéro Douze de l'année courante, par nous soussigné **Antoine Altomer** vice consul de France à Saint-Pierre le sept mai 1898, le vice Consul

Je pour légalisation de la signature de **Vincent Fontana** Capitaine au long cours, Commandant de l'Arava, paquebot de la Compagnie des Messageries Maritimes **Saint-Pierre**, le sept Mai 1898

Le Ministre des affaires étrangères, certifié véritable de la signature de **Antoine Altomer** J'appose de suite part. **Antoine Altomer** Paris le 28 Mai 1898

Constaté suivant la loi, par moi **Officier de l'Etat civil soussigné.** Pour le Ministre des affaires étrangères Pour le chef du bureau de l'état civil **Saint-Pierre** le 15 Juin 1898

Informations liées à l'image.
Lieu : Bréhat
Période : 1881 - 1900

Vice-Consulat de France à Tuez
Du vice-Consulat de France à Tuez (Egypte)
pour l'année 1898

Du jour du mois de mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf heure de

Transcription officielle. République Française
Mairie nationale

N° 29

Acte de décès
ACTE DE DECÈS de Ce jour'hui le cinq Du mois de février
à huit heures
du soir et tant à la mer par 17° 18' de latitude nord
d' 30° 08' de longitude Est. département
d' ans,

profession de Notre Fontana Vincent, capitaine au long
cours du paquebot "L'Estuaire", armé à la Colat, complé-
d' domicilié de
d' décédé le à
d' d' bord les fonctions d'Officier de l'Etat civil en vertu
de l'article 86 du Code civil.

* Du matin ou du soir.

On énoncera dans ce blanc si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé; rappeler, autant que possible, les noms et prénoms des père et mère du défunt, et ceux de l'autre époux.

In principe de M. Morelles Jules âgé de trente-trois ans
domicilié avant son embarquement à Marseille Arron-
-issement de Marseille, département des Bouches du
Rhône.
Et M. Hernandez Henri âgé de vingt-cinq ans
domicilié avant son embarquement à Marseille Arron-
-issement de Marseille, département des Bouches du

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par
appelés comme témoins tous deux Officiers à bord

Acte de décès
de Bocher
Guillaume Marie

d' âgé de ans
profession de Déclarons et constatons que le nommé
Bocher Guillaume Marie, fils de François Marie
et de Marie Catherine Paul, né le vingt-neuf mai
d' mil huit cent soixante-onze à Bréhat Arrondissement

Et par
d' âgé de ans,
profession de Déclarons et constatons que le nommé
Bocher Guillaume Marie, fils de François Marie
et de Marie Catherine Paul, né le vingt-neuf mai
d' mil huit cent soixante-onze à Bréhat Arrondissement

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont
déclaré

En foi de quoi nous avons dressé à la suite du rôle
d'équipage le présent acte de décès, qui a été signé
après lecture par nous et les témoins.

At bord les faux, mois et an que dessus
Signé: V. Fontana

Reçu pour régularisation de la signature de M. Vincent
Constaté suivant la loi, par moi
Fontana capitaine au long cours, Commandant de l'Arta,
Officier de l'Etat civil soussignant.

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
Période : 1881 - 1900

paquet de la compagnie des messageries maritimes
Luz, le sept Mai mil huit cent quatre vingt dix huit
Du Le vice Consul jour du mois d mil huit
cent quatre-vingt-dix-neuf heure d

Signé E. Attemer
Honnoris le présent acte de décès aux Registres
Des Actes de l'état civil

N°

ACTE DE DECÈS de Luz, le sept Mai mil huit cent quatre
vingt dix huit né à Signé: E. Attemer département

d d'âge de ans,
profession de Luz, le vingt trois novembre mil huit cent
quatre vingt dix neuf

décédé le domicile de
à Le vice Consul de France heure

* Du matin ou du soir.
On énoncera dans ce blanc si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé; rappeler, autant que possible, les noms et prénoms des père et mère du décédé, et ceux de l'autre époux

d* fil S. Attemer

Le Ministre Des affaires étrangères certifie
véritable la signature de S. Attemer
Paris, le 5 Décembre 1899
Pour le Ministre

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par
Pour le chef de bureau de l'état civil

demeurant à âgé de ans,
profession de Signé: illisible
qui a dit être

d défunt
Et par
demeurant à âgé de ans,
profession de
qui a dit être

d défunt
Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont
déclaré

Pour transcription conforme
Brest, le 13 Décembre 1899
Le Maire,
Officier

Constaté suivant la loi, par moi
Officier de l'État civil soussigné

Informations liées à l'image.
Lieu : Bréhat
Période : 1881 - 1900